

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

Membres présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM. CHEVRIER Gilles, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, FIERIMONTE Sébastien, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques

Membres excusés : M. BOULY Laurent (pouvoir à M. FIERIMONTE Sébastien) et M. FOLLIET Frédéric (pouvoir à M. CHEVRIER Gilles)

Secrétaires de séance : Mmes BUCHAILLARD Sylvie et FARRIS Sandrine

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal est décisionnaire, les commissions se réunissent en amont. Il propose la création de groupes de suivi sur des sujets précis (réhabilitation de la bascule, salle polyvalente...) qui réfléchissent et font des propositions en conseil.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité. Un point est fait sur les différents sujets traités lors de la précédente séance et sur leur avancement :

-Sécurisation de la sortie de l'école élémentaire : un second portail a été installé
-Transport à la demande TAD : M. le Maire a rencontré M Stéphane GROS, Président de la Communauté de Communes Terres de Bresse, qui lui a confirmé que le minibus ne peut pas quitter le territoire de la communauté de communes (réponse du conseil régional). Par conséquent, nous pourrions, dans l'immédiat, utiliser le minibus de la CCTB (via le TAD) pour aller à Cuisery et notre minibus communal pour aller à Tournus une fois par mois. Un essai va être fait ainsi durant deux ou trois mois. La vente du minibus communal est à réfléchir et envisager (faible distance kilométrique au compteur, coût de l'assurance élevé, chute de la valeur vénale).

Le conseil municipal valide l'utilisation dès à présent du TAD les mardis pour se rendre à Cuisery.

- Modification des horaires de l'éclairage public (passage de 5h à 6h le matin) : coût de 15€ par horloge (quatre horloges à modifier). La gendarmerie a été prévenue.

-Stationnement sur le domaine public : deux arrêtés ont été pris pour réglementer le stationnement devant la mairie et devant le monument aux morts à compter du 1^{er} novembre, M. le Maire a rencontré les propriétaires et les locataires concernés.

-Taille des platanes : la formation CACES pour l'agent communal afin d'être habilité à monter dans la nacelle a eu lieu du 4 au 6 octobre 2021 pour un montant de 876 € TTC.

M. le Maire avait sollicité la mise à disposition de l'agent technique de la CCTB pour seconder notre agent, or ce n'est pas possible (l'agent de la CCTB ne disposant pas de son CACES). La commune de Brienne serait d'accord de signer une convention de mise à disposition avec Ratenelle afin de permettre à nos agents techniques respectifs d'intervenir ponctuellement dans l'une ou l'autre commune pour des missions spécifiques nécessitant d'être au moins 2 agents (élagage, illuminations, etc.). Le conseil municipal de Brienne devant validé ladite convention étant programmé début décembre, la taille des platanes étant initialement prévue les 23 et 24 novembre est repoussée aux 7 et 8 décembre en même temps que la pose des illuminations.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Brienne et autorise M. le Maire à signer la convention à venir.

-Le mûrier blanc « Rue du Centre » devant initialement être coupé sera finalement élagué en même temps que les platanes.

- L'achat de deux Ordinateurs pour l'école est en cours (étude de possibilité de créer un compte sur Cdiscount PRO).

- Devis en cours pour l'achat d'un nébuliseur.

- Devis pour le changement des extincteurs : devis à reprendre en raison du coût important et nécessité de prioriser les lieux à rééquiper (les 2 écoles, la mairie et le tracteur dans un premier temps, et ensuite l'église,

la salle polyvalente et le local technique). Le devis le moins cher sera retenu et validé pour les 2 écoles, la mairie et le tracteur.

Vie scolaire et Vie associative : Mme Sylvie BUCHAILLARD

- Mme Sylvie BUCHAILLARD remercie Mme Emmanuelle MATTHEY et M. Laurent BOULY pour la mise à jour sur le site internet des informations relatives à l'école, le restaurant scolaire et la garderie
- ECOLES - Conseil d'école : nécessité de changer les téléphones fixes des 2 classes qui ne fonctionnent pas ; projet d'achat de deux ordinateurs pour les deux classes (achats en cours) ; les travaux d'éclairage du tableau de la classe élémentaire et le portail ont été réalisés ; le conseil d'école a validé son règlement intérieur.
- La réfection de la peinture de la classe élémentaire est reportée en décembre
- Rencontre avec l'association du Sou des écoles qui demande des barrières pour le 27 novembre pour le marché de Noël qui se tiendra sur le parking de la salle polyvalente
- CCAS : 74 personnes concernées en 2021 qui auront le choix entre un repas au restaurant Le Loisy (repas prévu le 4 décembre 2021 sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) ou un bon achat de 25€ au magasin Colruyt.
- ASSOCIATIONS : une réunion avec les représentants de toutes les associations est prévue le 20 novembre 2021 (1 personne / association).
Une convention a été signée entre la commune de La Truchère et l'association du club de danse pour la mise à disposition de l'association pour ses répétitions hebdomadaires de la salle de la Truchère en remplacement de la salle polyvalente de Ratenelle pour un montant de 400 € (200 € immédiatement et 200 € en fin de saison à proratiser si nécessaire en raison de l'évolution sanitaire et de la poursuite ou non des cours). Le conseil valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association de danse pour participer aux frais de mise à disposition de la salle de La Truchère. Une nouvelle délibération sera prise en fin de saison pour statuer sur le solde de 200 € à verser si nécessaire.
- GENDARMERIE : Mme Sylvie BUCHAILLARD et M. Jérémy FERRE ont rencontré le gendarme en charge du dossier des péripatéticiennes. Il s'agit d'un réseau aux dimensions internationales, la gendarmerie suit ce dossier de très près, des contrôles sont effectués régulièrement et de nombreux clients ont été verbalisés.

Voirie et Bâtiments : M. Frédéric DAVID

- La commission a répertorié plusieurs fossés à buser, soit environ l'équivalent de 13 longueurs de 6 mètres, plusieurs devis pour la fourniture des tuyaux ont été sollicités auprès de FERMAT (1141 €), AGROSERVICE (1184 €) et BIGMAT (1370 €) et une enveloppe de 1000 € est à prévoir pour la pelleuse. Les travaux seront réalisés par un prestataire de la CUMA accompagné de l'agent technique et quelques conseillers municipaux.
Le conseil municipal valide pour l'ensemble de ces travaux un budget global de 3000€ d'engagement de dépenses.
- Des devis ont également été sollicités auprès de RUFFIER pour l'achat de 31 tonnes de graviers afin de, entre autres, boucher les « nids de poules » dans les différents chemins (515 € HT)
- Le ramassage des feuilles est à prévoir par l'agent technique accompagné de deux personnes (prévoir la location d'une tondeuse qui broie)
- M. Geoffrey CURTIL et Mme Justine BRAYARD demandent la réfection du chemin devant leur propriété par un revêtement en enrobé (45m X 5m). La commission a décidé dans l'immédiat de combler les trous par du caillou.
- L'état de la route de Pont Seille est évoqué (présence abondante et dangereuse de boue) ; M. Patrick LACOSTE va prendre contact avec M. Denis BERNOUX pour prévoir le nettoyage et la remise en état de la route.
- Une estimation du matériel de la commune a été demandée et est en cours de réalisation
- Le SYDESL va être sollicité afin de réaliser une étude sur le remplacement des lampes de l'éclairage public par des éclairages LED (coût d'installation, économies d'énergie projetées et amortissements, etc.) afin d'envisager un changement si nécessaire.

- Ouverture des offres reçues pour l'acquisition de l'ancienne tondeuse communale : suite à la décision prise lors du conseil municipal du 08.09.2021, les personnes intéressées par l'ancienne tondeuse communale ont été invitées à faire parvenir sous pli cacheté leurs offres en mairie pour ouverture des plis lors de la présente séance. Une seule proposition a été faite le 1^{er} octobre par M. Gilles CHEVRIER. Il est procédé à l'ouverture de l'enveloppe qui contient une proposition d'un montant de 200 €. Le conseil municipal valide cette proposition. L'ancienne tondeuse communale sera cédée en l'état à M. Gilles CHEVRIER pour la somme de 200 € (don au CCAS de RATENELLE).

Cadre réglementaire : Mme Sandrine FARRIS

- Un point est fait sur la formation CACES suivie par M. Christophe PANNETIER, agent technique. Plusieurs devis ont été sollicités (Etablissement Moreau : 1080 TTC et Etablissement Benoît : 876 TTC). Le devis BENOÎT a été retenu, la formation suivie début octobre, M. PANNETIER a rendez-vous avec un médecin agréé pour finaliser la validation de son CACES, l'achat du matériel nécessaire à l'intervention en nacelle est à prévoir.
- Le renouvellement du contrat de M. Christophe PANNETIER doit intervenir début décembre. Après 6 premiers mois de travail sur la commune, le constat est que nous aurions besoin d'augmenter son temps de travail hebdomadaire et de le porter à 28H par semaine au lieu de 21H. Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement du contrat de M. PANNETIER à compter du 01.12.2021 pour une nouvelle période de 6 mois, à raison de 28h hebdomadaires.
- Le conseil municipal valide la délibération proposée pour la prise en charge des frais de déplacement et frais de repas des agents en cas de formation ou déplacement à la demande de la collectivité (ordre de mission préalable complété par la collectivité et justificatifs de frais de repas à fournir).
- Un point est fait sur les contrats des différents agents (signature d'un avenant au contrat de Mme LIBET Murielle en raison de l'augmentation de son temps de travail d'un quart d'heure par jour, projet d'évolution du contrat de Mme LAMOTE Fabienne, revalorisation indiciaire réglementaire, etc.)
Mme Fabienne LAMOTE a beaucoup d'heures de travail à récupérer (33H), cette récupération ne peut avoir lieu que pendant les vacances scolaires, toutefois avec le retrait du minibus, elle pourra récupérer 2h chaque mardi matin.
- Le conseil municipal valide la délibération pour le versement au titre de l'année 2021 de l'indemnité de confection du budget au trésorier municipal pour un montant net de 30,49 €.
- Le conseil municipal valide la délibération pour le remboursement au maire de l'achat d'un portail pour installation à l'entrée du cimetière, pour un montant de 180 € (Justificatifs d'achat à l'appui).
- Un point est fait sur les différentes dépenses engagées dernièrement : poteau portail école / portail cimetière / tableau école élémentaire / paperboard + recharge / éclairage église LED
La question est posée de savoir s'il faut changer l'ensemble des éclairages de l'église en une seule fois ou selon 2 phases (en raison du coût important). Après délibération, le conseil décide par 7 voix pour et 4 voix contre de procéder au changement intégral des éclairages de l'église en une seule fois.
- M. Lauer de la Fondation du Patrimoine sera présent lors du prochain conseil municipal en janvier 2022 afin d'expliquer ce qui peut être engagé comme travaux avec la somme de 21000€ récoltée dans le cadre de la souscription pour l'église et afin d'expliquer les nouvelles mesures applicables et issues de la nouvelle convention qui va être signée avec la Fondation du Patrimoine.
- Un projet de consultation d'entreprises pour la mise en place d'un contrat pluriannuel pour l'entretien de l'ensemble des chaudières des bâtiments communaux est prévu en début d'année 2022. Cette fin d'année, l'entreprise Lemberet interviendra dans le logement de l'ancienne poste et l'entreprise COLAS dans le logement situé à l'étage de la mairie.
Une demande sera faite auprès des différents locataires afin qu'ils fournissent leur attestation d'assurance 2022.

Les grands chantiers :

- Logement étage école élémentaire : possibilités de subventions, prime rénov et certificats économie d'énergie dans le cadre du projet de réhabilitation du logement.
Le conseil municipal, sur la base de l'avant-projet estimatif de réhabilitation du logement présenté par M. le Maire, décide de solliciter toutes les subventions possibles auprès des différents financeurs dans le cadre de ce projet de réhabilitation et autorise M. le maire à déposer tous les dossiers de demandes de subventions correspondants.

- Salle Polyvalente : un groupe de suivi constitué de MM. FERRE Jérémy, DAVID Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques et CHEVRIER Gilles (Réfèrent : M. LACOSTE Patrick) aura pour mission de présenter au conseil lors de la prochaine séance en décembre plusieurs visions du projet de rénovation de la salle polyvalente (projet salle seule, ou intégrant les anciens vestiaires, ou 2 projets distincts, projet global ou en 2 tranches, etc.). puis devra voir l'architecte pour déterminer ce qui est réalisable ou non ainsi que les chiffrages estimatifs correspondants.

Questions diverses :

- Vidéo protection : rappel aux habitants : les images des caméras ne peuvent être visionnées que sur réquisition de la gendarmerie ou si une plainte a été déposée ; les images ne sont conservées que 14 jours. M. Guy LOMBARD s'est proposé pour « contrôler » le registre de suivi des consultations des vidéos.
- RPQS 2020 Eau Potable : une présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable réalisé par le Syndicat des eaux est effectué aux membres du conseil municipal.
- Aménagement entrée du village et sécurité Route de Tournus : la question de la sécurité à l'entrée du village et durant sa traversée est à nouveau évoquée ; plusieurs idées sont évoquées par les conseillers (dos d'âne face à l'école, radars pédagogiques, etc.). Un groupe de suivi va être créé pour travailler sur ce dossier.
- Mme BUCHAILLARD a participé à la présentation de la Convention Globale de Territoire par la Communauté de Communes Terres de Bresse
- Un nouvel habitant se propose d'apporter sa participation bénévolement aux travaux de la commune
- Vente de bois 2021 : aucune inscription à ce jour
- M. FERRE a participé à l'assemblée générale du SIVOM du Louhannais ; les contrôles vont être renforcés, augmentation du tarif ordures ménagères, utilisation des bacs jaunes à partir de fin janvier 2022, possibilité de louer des broyeurs
- Réfléchir à un aménagement du local technique
- Mme FARRIS a remplacé M. LACOSTE lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes Terres de Bresse mi-septembre (présentation des activités qui peuvent intéresser la commune)
- Un groupe de suivi pour le projet d'aménagement de la bascule est créé (Mme MATTHEY et M. CHEVRIER)
- Cérémonie du 11 novembre à 11h : vin d'honneur offert par la mairie dans la salle de réunion mais nécessité du pass sanitaire
- M. le Maire propose de réaliser un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants dans la commune.
- M. FERRE va organiser les conscrits de la classe en 2
- Un trombinoscope des membres du conseil pour mise en ligne sur le site est à prévoir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Le prochain conseil est fixé au 3 décembre à 19h (Ordre du jour : salle polyvalente et vie associative).